



## Groupe de travail accidentologie dans les DIR

4<sup>ème</sup> réunion du 11 juillet 2013

**Administration : président** M SANTILLAN Directeur des Infrastructures de Transport (DIT) et ses collaborateurs

**Délégation CFDT :** Gwenaëlle L'HUILLIERE DIR Est, Daniel GUGUIN DIR Ouest,

**Autres organisations syndicales (OS) :** CGT-FSU, FO, UNSA

Rappel : Ce groupe de travail issu du CHSCTM doit permettre de rédiger une instruction aux services pour l'amélioration de la sécurité dans les DIR.

Il est à présent piloté par M. SAINTILLAN, DIT, suite au départ de M. CAZOTTES comme Directeur des Ressources Humaines.

L'administration nous a transmis, comme document de travail, un projet d'instruction aux DIR (en pièce jointe) qui est l'objet de la réunion de ce jour.

Nous faisons une intervention préliminaire :

*« Vous nous avez transmis en document de travail le projet d'instruction concernant « la sécurité des agents des Directions Interdépartementales des Routes vis-à-vis des risques routiers lors de leurs interventions. Nous n'avons certes pas beaucoup d'illusion concernant la finalité de ce groupe de travail qui n'aborda ni l'organisation du travail ni la réparation et nous ne sommes pas déçus !*

*Difficile en effet pour la Direction Générale des Infrastructures des Transports et de la Mer (DGITM) d'avoir des exigences envers les DIR qui réclament des moyens !*

*Cette circulaire se borne à rappeler les principes fondamentaux de la prise en charge des risques professionnels par le biais du document unique et quelque fiches de bonne pratique.*

*Rien de contraignant pour les chefs de service, pas d'évaluation des DIR par rapport aux résultats dans les domaines d'analyse, de prévention, et de prise en charge des risques routiers. Cela n'est pas acceptable au regard des situations critiques et dramatiques que vivent les personnels.*

*En (f) vous donnez comme exemple le soutien psychologique des agents comme mesures d'accompagnement en cas d'accident grave ou mortel ! Il est certainement « la panacée » (puisque le problème vient de l'agent et non de l'organisation du travail !). Mais ce n'est certainement pas ce soutien « psychologique » qui va permettre à la famille et aux enfants de*

*faire face à tous les problèmes que génère la disparition d'un conjoint, d'un parent, tant en termes de démarche, de perte de rémunération, de travail, etc. et même si l'on ne traite pas de la réparation dans ce groupe de travail cette approche « passe partout » n'est pas appropriée aux difficultés engendrées par ces situations dramatiques.*

*Pour conclure la CFDT réitère sa demande et ses exigences quant à l'évaluation des directeurs au niveau de la prise en charge des risques routiers et des résultats réellement obtenus.*

*Il est opportun qu'un bilan annuel par DIR soit exposé par leurs représentants au CHSCTM. Cette instruction doit être plus contraignante, si ce projet devait rester en l'état, nous considérerions qu'il n'apporte aucune plus-value et que nous avons perdu notre temps. »*

X

M. SAINTILLAN en réponse à notre intervention a précisé qu'il ne fallait pas rendre de conclusions trop hâtives.

"C'est un projet dont nous allons discuter". Il a également bien noté notre demande d'évaluation des directeurs !

Nous avons donc repris tous les articles en détails et apporté de nombreuses modifications, notamment sur les termes utilisés (devoir et non pouvoir, etc.).

Nous avons insisté sur le fait que cette instruction se devait d'être plus directive. Nous avons également repris un paragraphe, qui ne figurait pas, mais dont nous avons parlé la dernière fois en matière de sensibilisation des usagers et surtout des Poids Lourds.

Nous attendons le nouveau projet, que nous vous communiquerons dès que possible, pour donner un avis ainsi que des réponses par rapport au bilan annuel que nous réclamons.

**Prochaine réunion le 4 septembre 2013.**

